Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260929-20260916-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian **;** Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	18
Absents représentés	:	1
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

- **2026-09-16 Projet Résidence Intergénérationnelle Rurale - RIR : vente d'une parcelle communale**

 Par délibération du 29 avril 2026, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la vente d'une partie de la parcelle ZC 203 pour 2 040m² environ pour un projet de création de logements intergénérationnels par la société RIR (Résidence Intergénérationnelle Rurale).

 Le conseil avait également autorisé M Le Maire à négocier la vente de cette parcelle aux mieux des intérêts communaux.

 Suite à plusieurs échanges avec M EMERAUD représentant la société RIR, celui-ci souhaiterait acquérir ce terrain au prix de 20€ du m² afin d'assurer la fiabilité de son projet.

 Lors de la dernière réunion avec M EMERAUD, le 28 septembre 2026, à laquelle étaient présents M Le Maire, M BOUSSO Jean-Yves, 1er adjoint et Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle, 4ème adjointe, les élus sont restés sur la proposition de 30 € du m² soit 30€ X 2040 soit 61 200 € et sollicitent l'avis du conseil municipal sur le maintien de cette offre.

 Après délibérations, le conseil municipal, à la majorité propose la vente de la parcelle ZC 203 de 2040m² environ, à la société RIR pour le prix de 30€ le m² soit 61 200€.

 (POUR : 17 ; CONTRE : 1 ; ABSTENTION : 1)

Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS